



# Budget et politique budgétaire en Mauritanie

Actualisation mars 2005

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

## Résumé

Le conseil des ministres a adopté la loi de finances pour l'année 2005 (LDF 2005) le 14 novembre 2004. Cette loi devrait favoriser la croissance économique, et privilégier la lutte contre la pauvreté à travers le développement d'infrastructures et la valorisation du potentiel de production dans les diverses régions du pays. Le gouvernement souhaite également renforcer les moyens de fonctionnement des secteurs sociaux, des administrations et les principales activités économiques.

taux de conversion :  
1 Euro = 350 UM

Les hypothèses macro-économiques retenues pour l'élaboration de la Loi de Finance 2005 sont les suivantes :

	2004	2005
PIB par habitants (euros)	356,5	421,5
% évolution PIB	9,50%	18,20%
% évolution PIB réel	4,90%	5%

Budget de 441 millions d'euros en hausse de 26,7% par rapport à 2004.

Le projet de loi de finances s'équilibre en recettes et en dépenses à 478 millions d'euros (167,56 milliards d'ouguiyas). Ce budget est en progression de 26,7% par rapport à celui de 2004.

Cette augmentation porterait le budget à 40% du PIB officiel.

En 2004, l'inflation était de 14% et devrait se poursuivre en 2005.

Cependant les croissances du PIB et du budget public nominaux doivent être minorés si 'on tient compte de l'inflation. En effet l'inflation importante, est estimée à plus de 16% en 2004, et qui devrait se poursuivre en 2005, notamment à cause des tensions sur les prix des produits alimentaires (sécheresse et invasions acridiennes qui ont détruit par endroit plus de 60% des récoltes) et la hausse des prix du pétrole.

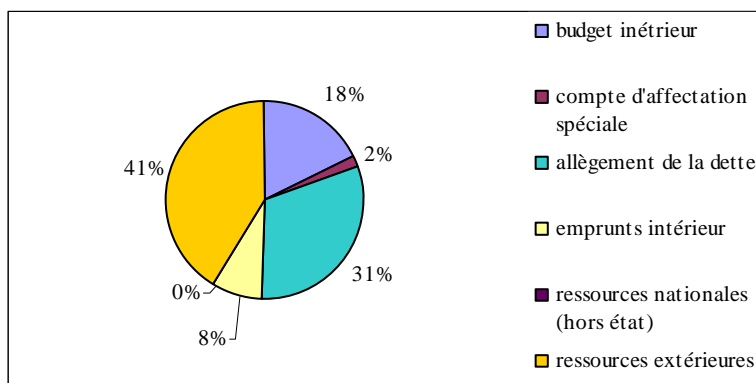
## Les recettes

Le gouvernement a voulu diversifier et consolider les recettes pour l'année 2005.

Le gouvernement dans cette LDF 2005 a essayé de diversifier et de renforcer les sources de financement. Ainsi les ressources disponibles pour l'ensemble du secteur public (167,56 milliards d'UM) proviennent essentiellement des

- recettes budgétaires intérieures (11,711 milliards d'UM, 324 millions d'euros)
- de recettes sur compte d'affectation spéciale (976 millions d'UM, soit 2,78 millions d'euros)
- de l'allègement de la dette (19,719 milliards d'UM, soit 56,34 millions d'euros)
- d'emprunts intérieurs (5,2 milliards d'UM, soit 14,85 millions d'euros)
- de ressources nationales autres que celles provenant de l'Etat (151 millions d'UM, soit 431 milles euros)
- de ressources extérieures y compris celles de la SNIM (26,802

milliards d'UM, soit 76,57 millions d'euros).



*Ressources disponibles dans le budget 2005*

Les recettes fiscales sont en hausse de 39%. Cette augmentation ne repose que sur une prévision d'une meilleure efficacité de l'administration.

**Les recettes fiscales** devraient augmenter de 39% par rapport à 2004, atteignant ainsi 15,4% du PIB. Cette prévision repose sur une augmentation des recettes de TVA, qui augmenteraient de 66%, faisant passer cet impôt de 3% du PIB en 2004 à 5,13% du PIB, et ce sans augmentation de taux ni modification de la législation. La loi de finances prévoit également un relèvement du taux de l'impôt sur les BIC de 20% à 25%. L'augmentation des recettes fiscales repose sur une prévision de meilleure efficacité de l'administration.

Les recettes non fiscales sont en hausse de 30% du fait d'une compensation financière due au titre des Accords de Pêche.

**Les recettes non fiscales** devraient quant à elles augmenter de 30% du fait de l'apport de la compensation financière due au titre de l'accord de pêche qui va être intégré dans le budget. La redevance de pêche de 37,6 milliards d'UM (107,4 millions d'euros) est en progression de 57% en raison de l'intégration dans le budget de la quote-part qui était jusqu'ici gelée auprès de la Banque Centrale Mauritanienne.

Emprunts intérieurs de 14,85 millions d'euros.

**Un emprunt intérieur** de 5,2 milliards d'UM est également prévu afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

Les allègements de la dette (19,719 milliards d'UM) et les financements extérieurs (26,8 milliards d'UM) sont stables en termes nominaux. La part nationale du financement du BCI est ainsi en hausse (55% en 2005, contre 50% en 2004).

## Les dépenses

Dépenses de fonctionnement en hausse de 46%.

Moderniser et améliorer les capacités de l'administration publique sont quelques uns des principaux objectifs stratégiques de la LDF 2005, qui porte un intérêt certain aux secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé. Mais les dépenses militaires sont aussi en forte progression.

Ce budget est également caractérisé par un accroissement très important des dépenses de fonctionnement (+46%) par rapport à l'exercice 2004.

Dépenses de personnel en hausse de 13%.

**Les dépenses de personnel** devraient s'accroître de 13% au profit des services de santé, d'éducation et de protection de la nature.

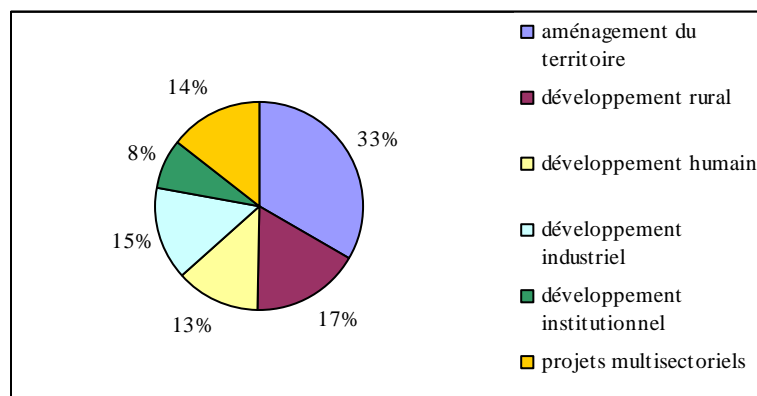
**Les dépenses d'investissement** augmentent de 30% et le BCI (budget consolidé d'investissements) fait apparaître un financement national de ces dépenses de 55,18% pour 44,82% de financement extérieur ; alors qu'en 2004 cette proportion était inversée.

**BCI (budget consolidé d'investissements) de 170 millions d'euros.**

**Le budget consolidé d'investissements (BCI)**, pour 2005, s'élève à 59,8 milliards d'UM (soit 170 millions d'euros), ce qui représente une hausse de 15% par rapport à 2004. Le financement sur recettes extérieures sera constitué à 80% par des dons et quasi-dons dans le but d'assurer la soutenabilité de la dette mauritanienne.

Ce montant global se décompose de la façon suivante :

- Aménagement du territoire : 49,3 millions d'euros (31,38%)
- Développement rural : 24,64 millions d'euros (15,66%)
- Développement humain : 29,17 millions d'euros (18,54%)
- Développement industriel (y compris la SNIM) : 21,47 millions d'euros (13,65%)
- Développement institutionnel : 11,62 millions d'euros (7,38%)
- Projets multisectoriels : 21,1 millions d'euros (13,4%)



*Décomposition du BCI dans le budget 2005*

**Les dépenses militaires en hausse de 191%, ce qui représente un total de 29,71 millions d'euros, soit 19,7% des dépenses de fonctionnement et 3,7% du PIB.**

**Les dépenses militaires** sont en hausse de 191% par rapport à 2004, ce qui représente 19,7% du total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette), et 3,7% du PIB. En 2004, ces dépenses militaires comptaient pour 9,9% des dépenses de fonctionnement soit 1,5% du PIB. Selon le FMI, en moyenne, les pays d'Afrique Subsaharienne consacrent 3% de leur PIB à ce poste.

En terme de dépenses de fonctionnement, le Ministère de la Défense devient donc le plus gros ministère, dépassant dorénavant, celui de l'Education Nationale dont le budget de fonctionnement n'augmente que de 17,54%

**Les dépenses d'affectation inconnue atteignent 24,28 millions d'euros soit 5,1% des dépenses de l'Etat.**

**Les dépenses dont l'affectation précise n'est pas connue** : il est important de noter que, dans les « dépenses communes » on trouve :

- Le poste « dépenses sur marché » qui passe de 2 milliards d'UM (5,71 millions d'euros) à 4 milliards d'UM (11,42 millions d'euros)
- Une ligne « divers » d'un montant de 4,2 milliards d'UM (soit 12 millions d'euros)
- Une ligne « provisions » à l'article « subvention aux établissements publics » d'un montant de 2,3 milliards d'UM (soit 6,57 millions d'euros)

**hors dépenses militaires, et celles à affectation inconnue, la hausse des dépenses de fonctionnement n'est plus que de 11,8%.**

Donc si on fait abstraction de l'augmentation des dépenses militaires (10,4 milliards d'UM, soit 29,71 millions d'euros), et de l'augmentation des dépenses non-affectées (8,5 milliards d'UM, soit 24,28 millions d'euros), l'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est plus que de 11,8%.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de NOUAKCHOTT (adresser les demandes à [nouakchott@missioneco.org](mailto:nouakchott@missioneco.org)).

**Clause de non-responsabilité**

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Mission Économique

Adresse : 594, rue 23-072

BP 574

NOUAKCHOTT

MAURITANIE

Rédigée par : Marie Molinier

Revue par : Antoine CHAMBORD

Version originelle de mars 2005